

CECI N'EST PLUS UN DÉCHET D'AMIANTE



ACTIVITÉ

Où en sommes-nous ?

RÉGLEMENTATION

**PLUS
D'INFORMATION**

Contactez-nous !

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Depuis la reprise de production le 28 janvier dernier, selon le calendrier prévu, les cadences de production ont été en évolution constante conformément aux attentes.

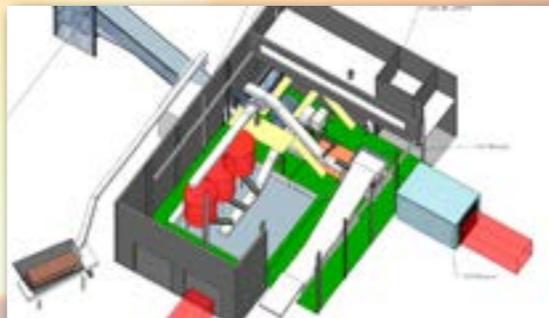
Le démantèlement des anciens stockeurs de déchets dans la zone confinée est achevé. Les travaux de la phase 2 ont débuté le 17 mai dernier. Trois nouveaux stockeurs étanches équipés de convoyeurs d'alimentation et de déstockage vont être mis en place pour :

- **augmenter la capacité de stockage pour gagner en productivité** : passage de 2 heures de production en stock à plus de 24 heures, pour permettre la poursuite de la production lors de certaines opérations de maintenance ;
- **affiner la « recette » du mélange des déchets pour augmenter la production** : l'affinage du mix déchets avant introduction dans le four favorisera la stabilité du four en fonctionnement ;
- **simplifier le processus de préparation des déchets pour accroître la disponibilité de la ligne de production.**

Toutes ces améliorations vont donc contribuer à la rentabilité d'Inertam.



Vue 3D zone confinée avant travaux



Vue 3D zone confinée après travaux phase 2

DU CÔTÉ DE LA LOGISTIQUE ET DE LA PRODUCTION

Après une période de consultation de plusieurs fournisseurs, Inertam va se doter d'un équipement à rayons X qui servira à scanner les déchets lors de leur réception. Ce dispositif permettra de vérifier le contenu des big-bags et palettes qui a été déclaré.



Maquette réalisée par Gaylord Gautier - Société HTDS

L'objectif vise à identifier d'éventuels composants indésirables à l'intérieur des enveloppes des déchets qui pourraient endommager des équipements de la ligne de préparation de charge et pénaliser la production.

En cas de survenance d'une non-conformité de la composition du déchet telle qu'elle a été déclarée, le déchet sera alors requalifié et envoyé en démantèlement in situ avant d'être traité.

Le déstockage des déchets se poursuit. Le stock de déchets d'amiante sur site a ainsi diminué de plus d'un tiers depuis le redémarrage de l'installation à l'été 2020. Les déchets sont ainsi peu à peu remplacés par des tas de Cofalit concassé qui est prêt à être valorisé.



Tas de Cofalit concassé prêt à être valorisé en sous-couche routière

ILS NOUS FONT CONFIANCE



ON PARLE DE NOUS !



Reportage « Comment Inertam vitrifie les déchets d'amiante »



« La vitrification : un procédé unique »

AGENDA

21-23 sept.

Enviro Pro Bordeaux*

5-8 oct.

Pollutec Lyon

*Le salon Enviro Pro Bordeaux, initialement prévu en juin a été reporté en septembre en raison du contexte sanitaire.

**Point réglementation :
loi AGECE**

RÉGLEMENTATION

Dans le cadre des engagements pris par l'État français de réduire l'enfouissement des déchets de manière générale et des déchets amiantés en particulier, le Gouvernement prévoit d'établir **au plus tard le 1er janvier 2022**, une feuille de route sur le traitement des déchets d'amiante, ayant pour objectifs :

- **l'identification des éventuelles alternatives à l'enfouissement qui sont viables** et, le cas échéant, le calendrier de leur déploiement, de façon à réduire le recours à l'enfouissement ;
- **l'identification des besoins de recherche et développement en autres solutions alternatives à l'enfouissement** (Art 114 de la loi du 10 février 2020). Cet article considère que les déchets dangereux, et notamment les déchets amiantés, doivent bénéficier d'un cadre juridique spécifique permettant à la fois l'élimination définitive de toute toxicité, la réduction de l'enfouissement des déchets et leur valorisation.

La solution proposée par Inertam s'inscrit totalement dans ce dispositif visé par la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Chantier de démantèlement de grande ampleur finalisé

L'été dernier, GRTgaz France, le premier gestionnaire des réseaux de transport du gaz en France, renouvelait sa confiance en choisissant Inertam pour l'inertage de leurs déchets issus de la déconstruction d'une centrale.

Le démantèlement in situ de ces infrastructures volumineuses qui ont nécessité une logistique spécifique est à présent finalisé.



Les tonnes de fibres céramiques réfractaires (FCR) vont pouvoir être vitrifiées alors que la ferraille décontaminée pourra être valorisée dans une filière dédiée.

Ce chantier de grande ampleur a été achevé en quelques mois.



Reste de la ferraille décontaminée après démantèlement

Déchargement des infrastructures à l'aide d'une grue

Poursuite de la transformation du site d'Inertam



Pour venir remplacer des Algeco de près de 30 ans, **de nouveaux bureaux et base vie d'une superficie totale de 1.032m² sont en cours de construction**. Inertam disposera alors d'installations et de locaux aux standards internationaux, conformes à son positionnement technologique et pouvant accueillir chercheurs, clients, prospects et autres partenaires à compter de fin octobre 2021.

Une attention particulière a été portée sur la **réduction de notre empreinte environnementale**. Aussi, pour une meilleure prise en compte conceptuelle et de réalisation, le choix s'est très vite porté sur une **construction mixte alliant principalement bois et béton**.

La construction bois permet de lutter efficacement contre le changement climatique. Il se substitue idéalement aux matériaux et énergies fossiles non renouvelables et forts consommateurs d'énergie. **Le bois ne nécessite que très peu d'énergie pour sa récolte et sa transformation et il est facilement recyclé ou valorisé comme combustible en fin de vie**. L'énergie grise (*énergie mise en œuvre pendant la vie d'un matériau, depuis l'extraction des matières utilisées pour sa fabrication jusqu'à sa fin de vie*) nécessaire pour construire la structure d'un bâtiment bois ainsi que son impact environnemental sont ainsi bien plus faibles qu'avec d'autres matériaux.

La présence du bois dans le projet se poursuit ainsi sur les éléments de charpente et la vêtue extérieure, qui sera également réalisée par un bardage bois à claire voie.

Les équipements de renouvellement d'air des locaux, les équipements de chauffage, d'éclairage et l'ensemble des revêtements de sol, seront aussi des points importants des choix opérés, assurant **une haute efficacité énergétique et thermique de l'ensemble immobilier**. Ainsi, de véritables économies en termes de coûts de fonctionnement et d'impact environnemental seront pleinement réalisées au fil du temps.

Pour toute question ou demande de précisions

CONTACTEZ-NOUS

 +33(0) 5 58 04 17 49

 commercial@inertam.com

ZA Cantegrit Est - 471 route de Cantegrit - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

